

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

aux recommandations formulées dans le Rapport 2 – Les droits de douane, des rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
2.74	Le ministère des Finances Canada devrait revoir le Tarif des douanes pour relever les numéros tarifaires qui ne contribuent plus à la réalisation de ses objectifs stratégiques et pourraient être modifiés.	<p>Recommandation acceptée. Au cours des dernières années, le ministère des Finances a maintenu une politique tarifaire proactive et supportant les objectifs de politique économique du gouvernement. Ceci comprend de nombreuses mesures visant à supporter divers secteurs de l'économie (par exemple, la fabrication industrielle, les transformateurs agro-alimentaires et le secteur des transports) et les consommateurs, ainsi que pour s'assurer que les traitements tarifaires pour les pays en développement soient mieux alignés avec les réalités économiques mondiales. Ces efforts s'ajoutent aux changements apportés au <i>Tarif des douanes</i> pour mettre en œuvre des accords commerciaux ainsi que pour en simplifier la structure et administration.</p> <p>Le ministère des Finances est d'accord à continuer avec une approche proactive pour la politique tarifaire afin de supporter les diverses priorités gouvernementales. Ce faisant, le ministère entend revoir des items tarifaires qui pourraient être modifiés, tout en prenant en considération, entre autres choses, les objectifs de la politique tarifaire canadienne et les obligations internationales du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le <i>Tarif des douanes</i> afin de repérer les numéros tarifaires pouvant être modifiés, ainsi que de cerner d'autres modifications nécessaires pour réduire le fardeau administratif des entreprises canadiennes. • Proposer des options de modifications potentielles au <i>Tarif des douanes</i> aux fins d'examen du ministre des Finances. 	Décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2017 : procéder à un examen du <i>Tarif des douanes</i> et élaborer des options visant des modifications possibles. • D'ici décembre 2018 : mettre en œuvre toute modification législative ou réglementaire découlant de l'examen. 	<p>Ministère des Finances</p> <p>Direction des finances et des échanges internationaux</p> <p>Division de la politique commerciale internationale</p> <p>Politique commerciale et tarifaire</p> <p>Scott Winter, Chef, 613-369-4034</p>	